

## Mali – Infos et obligations du pays

- **Superficie** : 1 241 238 km<sup>2</sup>
- **Capitale** : Bamako
- **Population** : 14,5 millions d'hab. (2009)
- **Systeme politique** : République
- **Langues** : le français est la langue officielle mais les langues maliennes les plus parlées sont le bambara, le peul, le songhaï et le tamasheq
- **Monnaie** : Franc CFA (1 euro = 656 F CFA)
- **Décalage horaire** : 1h en moins l'hiver, et 2h en moins l'été par rapport à la France.
- **Indicatif téléphonique** : +223
- **Electricité** : 220 volts, pas besoin d'adaptateur

- **Formalité**

**Passeport** : les ressortissants français doivent posséder un passeport valide 6 mois après la date de retour. Pour les autres ressortissants se renseigner à l'ambassade.

**Un visa est nécessaire.**

Service consulaire à Paris : 64, rue Pelleport – 20<sup>ème</sup> arr. – Tél. : 01 48 07 85 85

Site : <http://www.ambamalifrance.fr/consulat-visa.php>

- **Santé** :

**La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire** (pour rentrer dans le pays).

Un traitement antipaludéen est fortement conseillé.

Il faut être à jour dans les vaccinations classiques : tétanos, poliomyélite, diphtérie  
Consulter votre médecin avant de partir (chaque CHU comporte un service de maladies infectieuses et tropicales).

- **Climat** : 3 périodes

Chaude et sèche : de mars à juin

Chaude et humide (hivernage) : de juin à septembre

Tempérée : d'octobre à février (meilleure période pour y aller)

- **Attitude du voyageur** :

Le voyageur qui opte pour cette forme de tourisme est une personne responsable qui a pris conscience que son attitude et ses actes sur place peuvent être pour les populations d'accueil autant un facteur de développement qu'un élément déstabilisateur. En conséquence, il s'engage à se garder de toutes attitudes et de toutes interventions qui pourraient altérer les équilibres sociaux, culturels et écologiques des communautés d'accueil et viendraient contrecarrer leurs dynamiques de développement. En particulier, il s'interdit de tout don et intervention directe sur les lieux qui ne seraient pas placés sous contrôle des responsables des communautés d'accueil.